



## Retraite Sportive Nogentaise

<http://rsnogent.fr>

Adresse courrier : Espace Simone Veil Maison des associations  
2 rue Jean Monnet 94130 Nogent sur Marne  
Président : Pierre FERNANDEZ [rsn.pf.94003@orange.fr](mailto:rsn.pf.94003@orange.fr)

### BULLETIN D'ADHESION 2020 - 2021

Numéro de licence FFRS :

Nom : .....Prénom : .....Sexe : M / F

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....Mobile : .....

Courriel : .....

Date de naissance : .....

Certificat médical (docteur/date) : .....

#### Activités souhaitées :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Randonnée pédestre                | <input type="checkbox"/> Cyclotourisme  |
| <input type="checkbox"/> Gymnastique « maintien en forme » | <input type="checkbox"/> Taïchi   |
| <input type="checkbox"/> Tennis de table                   | <input type="checkbox"/> Pétanque   |
| <input type="checkbox"/> Swin-golf                         | <input type="checkbox"/> Self-défense : <i>(inscription directe auprès de</i> |
| <input type="checkbox"/> Marche nordique                   | <i>la R. S. Créteil).</i> Renseignements 01.48.73.65.49                       |
| <input type="checkbox"/> Multi-activités adaptées (M.A.A)  | <input type="checkbox"/> Activ'mémoire  |

**Merci de ne cocher uniquement les cases des activités auxquelles vous souhaitez participer activement afin de ne pas bloquer inutilement des places.**

#### **Cotisation annuelle 53 € (valable du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021)**

Cette cotisation comprend :

- ◆ Participation à la vie du club RSN, de la région CORERS IDF, du département CODERS 94
- ◆ Accès, dans la limite des places disponibles, à toutes les activités du Club animées par les bénévoles ainsi qu'aux activités proposées par tous les clubs de la FFRS
- ◆ L'assurance du groupe de la FFRS : responsabilité civile – recours – protection juridique – indemnisation des dommages corporels
- ◆ Le journal de la FFRS

#### **Documents à fournir impérativement pour tous**

- ◆ Bulletin d'inscription dûment complété
  - ◆ Chèque à l'ordre de : R.S.N.
  - ◆ 1 Certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport daté de moins de 3 mois
  - ◆ **Joindre obligatoirement une enveloppe demi-format (16\*23) timbrée à votre nom et adresse postale**
- N.B. : seuls les dossiers complets seront acceptés (nous ne prenons pas d'inscription ou réinscription sans certificat médical)**

Les documents doivent être adressés à Retraite Sportive Nogentaise Espace Simone Veil Maison des associations - 2 rue Jean Monnet – 94130 Nogent-sur-Marne

Paraphe de l'adhérent :

Tourner SVP...

### **Personne à prévenir en cas d'urgence :**

Nom : .....Prénom : .....

Téléphone : .....

### **Droit à l'image :**

**J'autorise** la RSN                       **Je n'autorise pas** la RSN

à utiliser **les photos** sur lesquelles je figure et qui ont été prises ou seront prises dans le cadre des activités ou des reportages qu'elle organise, pour son matériel de communication et celui de la Fédération française de la Retraite sportive, tous supports confondus (web, affiche, dépliant...). Cette autorisation est consentie sans contrepartie financière et sans limite de date.

### **Règlement Général de Protection des Données Personnelles :**

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association.*

Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », et les dispositions du règlement n° 2016/679 « Règlement Général de Protection des Données Personnelles », je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant. Pour exercer ce droit, contactez Françoise BONNIOT (coordonnées sur le présent bulletin)

### **Les obligations des associations et fédérations sportives :**

*Conformément aux dispositions du Code du sport (articles L.321-1 et L.321-4), les associations et fédérations sportives sont non seulement tenues d'assurer leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants, mais également d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive.*

**Il s'agit d'une assurance individuelle complémentaire à souscrire personnellement le cas échéant.**

### **Les statuts de la Retraite Sportive Nogentaise :**

Ils peuvent être consultés sur son site <http://rsnogent.fr> – onglet « statuts » au bas de la page d'accueil.

***Date et signature de l'adhérent précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »***